CONTACTS
LEADER

Animatrice LEADER
Estelle SIDOT
estelle.sidot@agglo-sarreguemines.fr

Gestionnaire LEADER
Mélissa HELWIG
melissa.helwig@agglo-sarreguemines.fr

Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines
Groupe d'Action Locale LEADER
99, rue du Maréchal Foch
57200 SARREGUEMINES

Tél: 03.87.28.30.59
Fax: 03.87.28.53.29

http://www.syndicat-mixte-sarreguemines.org/leader.html

LA ZONE ÉLIGIBLE DU PROGRAMME = LE TERRITOIRE DU GAL

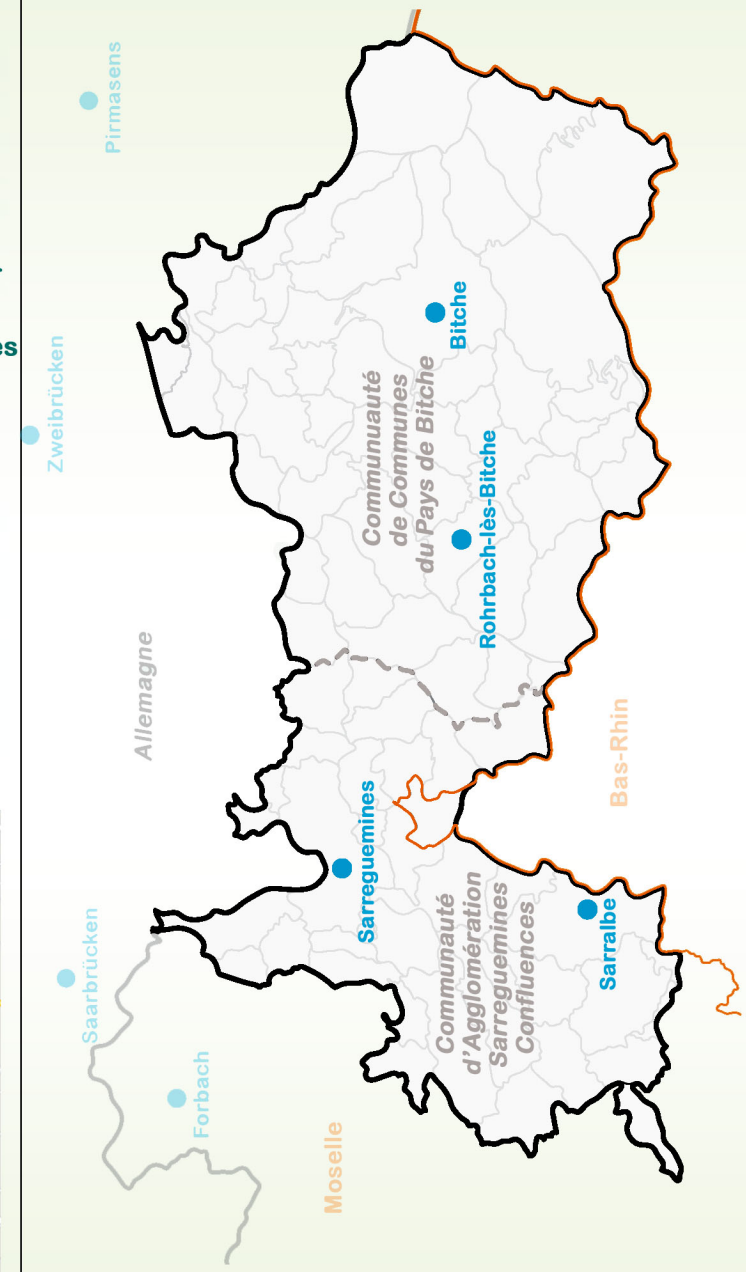

Le territoire du GAL couvre le périmètre du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines.

LE PROGRAMME EUROPÉEN
LEADER
DU PAYS DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

1. Contexte dans lequel s'inscrit le programme européen LEADER
2. L'animation du programme LEADER 2014-2023 = le GAL
3. La stratégie du programme LEADER
4. Les fiches actions
5. L'enveloppe financière

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

1. Contexte dans lequel s'incrit le programme européen LEADER

LEADER est un programme européen ayant vocation à **soutenir des projets de développement rural (non agricole).**

L'acronyme LEADER signifie **Liaison entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale.**

Il est financé par le FEADER = Fonds Européen Agricole de Développement Rural. Ce fonds européen contribue au financement de la PAC (Politique Agricole Commune).

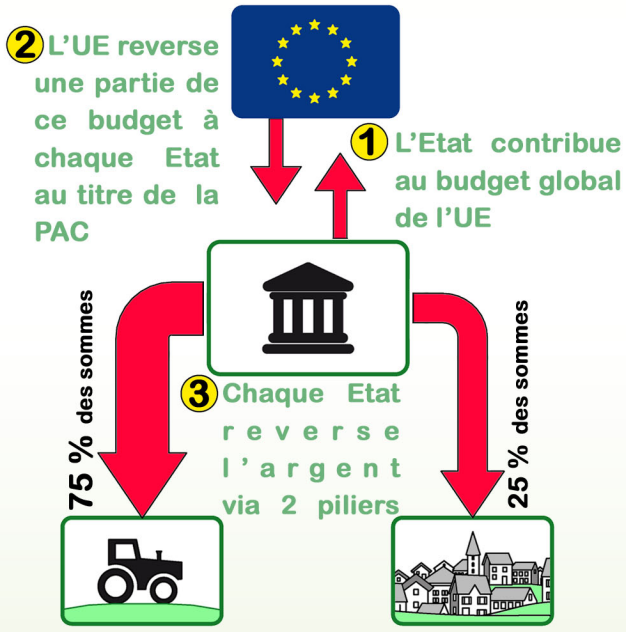

1er pilier :
Les aides directes versées aux agriculteurs

2e pilier :
Financement de projets de développement rural (Leader, ...)

2. L'animation du programme LEADER 2014-2023 = le GAL

Le **Groupe d'Action Locale (GAL)**

Présidence du GAL
Robert ALLMANG

Le Comité de Programmation

Instance décisionnelle qui étudie les dossiers de demande de subvention et attribue les subventions.

L'équipe technique

Animatrice
Estelle SIDOT

Gestionnaire
Mélissa HELWIG

l'Autorité de Gestion (AG) = la Région Grand Est

l'Agence de Services et de Paiement (ASP) = organisme payeur et de contrôles

3. La stratégie du programme LEADER

La stratégie du programme LEADER vise à soutenir des projets générateurs de richesses et d'emplois pour le territoire. Certains champs thématiques sont particulièrement visés :

- la transition énergétique
- l'éco-rénovation
- l'économie sociale et solidaire
- l'artisanat d'art
- le tourisme

4. Les fiches actions du Programme 2014-2023

Pour bénéficier d'une subvention européenne LEADER, le projet doit être éligible à l'une des fiches actions :

Fiche action 1 :
Faciliter l'accès local à la qualification et à l'emploi

Fiche action 2 :
Répondre aux besoins locaux à partir des ressources locales

Fiche action 3 :
Contribuer au développement d'une offre de produits touristiques de qualité en accord avec la demande

Fiche action 4 :
Développer des projets de coopération

Vous souhaitez avoir une idée plus précise des projets soutenus par le GAL : consultez la carte interactive à l'adresse suivante :

http://www.syndicat-mixte-sarreguemines.org/les-projets-soutenus.html

5. L'enveloppe financière

L'enveloppe financière pour la programmation 2014-2023 est de 1 561 579 €, de nombreux projets sont déjà réalisés et d'autres sont à l'étude. La clôture du programme est prévue pour le 31 décembre 2023.